



Se soigner & allaiter



«Pour la majorité des médicaments administrés oralement, l'enfant allaité recevra au maximum 1% de la dose ingérée par sa mère» (Thomas NALÉ)

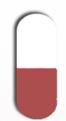
SI VOTRE MÉDECIN OU PROFESSIONNEL DE SANTÉ A BESOIN DE VÉRIFIER LA COMPATIBILITÉ DU TRAITEMENT PRESCRIT, IL POURRA SE RÉFÉRER À CES SOURCES :

*Anesthésie locale ou générale,
soins dentaires, antibio-thérapie,
anti-inflammatoire, antalgique etc...*

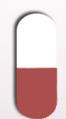
Vous n'êtes pas obligées d'interrompre votre allaitement !

Contactez les centres de référencement,

Association et/ou professionnels de l'allaitement



Le C.R.A.T.



Le lactarium



E-Lactancia.org



Le centre de pharmacovigilance

<https://www.allaitement-toutunart.org/>